

**TABLEAU DES TRANCHES DE RESSOURCES
POUR L'OCTROI DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE**
(barème applicable à partir du 16 janvier 2018)

RESSOURCES MENSUELLES EN EUROS	PAR CONTRIBUTIVE DE L'ETAT (%)	PERSONNES A CHARGE	MONTANT DEDUCTIBLE
1017	100 %	1	183.06
1018 à 1202	55 %	2	366.12
1203 à 1525	25 %	3	481.75
		4	597.38
		5	713.01
		6	828.64

- pour les deux premières personnes à charge : 18 % du montant du plafond d'aide totale soit *183,06 euros*

- pour la troisième personne à charge et les suivantes : 11,37 % du même plafond soit *115,63 euros*.